



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

2019 - 2022

ENSEIGNANTS

ANIMATIONS

ENFANTS



PARENTS

ASSOCIATIONS

Eveil, citoyenneté, parentalité

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.551-1 et D.521-12.

Vu le code l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R227-20 ;

Vu le décret n° 2016-1051 du 1^{er} août 2016 relatif au projet éducatif territorial et l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu le décret n° 2018 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs ;

Vu la lettre circulaire 2013-150 « accompagnement par la Branche Famille e la réforme des rythmes éducatifs » ;

Après avoir mis en place un Projet Educatif de Territoire de 2013 à 2019, la commune souhaite renouveler ce dernier.



Nom du Correspondant : Chantale VACHON

Fonction : Directrice Générale des Services

240, rue de l'église – 86130 DISSAY Tél. : 05.49.52.34.56 – mail : c.vachon@dissay.fr

§ 1- Périmètre : Territoire et public concernés

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) s'inscrit exclusivement sur le territoire de la commune de DISSAY. Il concerne les 360 enfants scolarisés dans les 2 écoles de Dissay à la rentrée de 2019 ainsi que les jeunes qui fréquentent l'accueil de loisirs et le secteur jeunes.

Tous les bâtiments communaux seront investis pour le déroulement des activités.

Ecole maternelle Tony Lainé : 103 élèves répartis en 4 classes. L'école dispose d'un accueil périscolaire, une salle de restauration, une bibliothèque, une salle de jeux et une cour.

Ecole élémentaire Paul-Emile Victor : 224 élèves répartis en 9 classes. L'école dispose d'un accueil périscolaire, un restaurant scolaire (self), une salle d'activités, trois préaux, une bibliothèque, une cour, d'un dojo et un terrain de sport.

Les deux écoles possèdent, chacune, un accueil périscolaire conventionné DDCS qui fonctionne matin et soir, tous les jours de la semaine. Ils proposent des actions éducatives dans le cadre d'un projet pédagogique. Chacun est structuré autour d'un responsable et d'une équipe d'animation.

Accueil de loisirs de Puygremier : Service repris en régie depuis le 1^{er} septembre 2015. Structuré avec un directeur et une équipe d'animation, il propose aux enfants de 3 à 11 ans des activités dans le cadre d'un projet pédagogique élaboré chaque année. L'accueil est assuré tous les mercredis après-midi et les vacances scolaires.

Secteur jeunes : Un directeur assure l'accueil les mercredis et pendant les vacances scolaires. La fréquentation commence à augmenter cela est en partie dû à la mise en place de passerelle avec l'ALSH.

Sites et bâtiments communaux : l'Accueil Jeunes de la Mourauderie, Accueil de loisirs de Puygremier, Médiathèque, Maison des associations, Dojo, Camping, Salle polyvalente, Gymnase, terrains publics communaux.

§ 2- Bilan du PEDT 2016 – 2019

Les réussites.....

A / Une Concertation initiale

Depuis la mise en place du PEDT et de la réforme des rythmes scolaires, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des parents et a permis de dégager un projet d'organisation conforme aux attentes du plus grand nombre.

B / Des moyens humains et matériels au service de la mise en œuvre du PEDT

Tous les sites ont été déclarés en accueil périscolaire ou extrascolaire, répondant ainsi à la mise en place de projets pédagogiques dans chaque structure et dans le respect des taux d'encadrement assouplis, assurant la mise en place d'activités qualitatives et une professionnalisation du personnel.

La mise en place de la réforme avait généré le recrutement de 7 agents supplémentaires (4 à l'école élémentaire et 3 l'école maternelle) ainsi que la mise en place d'une coordination du service enfance jeunesse. Au cours du second PEDT, une professionnalisation des équipes a été mise en place.

Le service enfance jeunesse a été restructuré avec :

- La mise en place d'une coordination générale du service ;
- La reprise en régie de l'accueil de loisirs de Puygremier avec des personnels travaillant également dans les accueils périscolaires, ayant pour objectif de créer un climat de confiance pour les enfants et pour les parents, une sécurité affective ainsi qu'un maillage des projets pédagogiques.
- Le recrutement de 2 responsables d'accueils périscolaires, suite au passage d'une gestion multisite à une gestion autonome de site à site, se traduisant par un développement de projets pédagogiques sur les structures et un accompagnement et professionnalisation des agents à l'animation.
- La création d'un lien entre structures (accueil de loisirs et secteur jeunes) favorisant les échanges, la découverte et accompagnant l'enfant dans son évolution.
- La mise en place d'un service supplémentaire de transport extrascolaire le mercredi assurant la liaison écoles-accueil avec une prise en charge communale de 80 % du coût.

Un accueil périscolaire, assuré le mercredi matin et midi, ainsi qu'une liaison de transport scolaire supplémentaire assuré le mercredi.

Un dispositif de formation des agents à la mise en place d'animations dans le cadre des TAP (le temps du repas, les jeux de cours, la sécurité, la citoyenneté, les contes, articulation des équipes périscolaires autour du temps de l'enfant)

C / Un partenariat avec les associations locales

De nombreux partenariats ont été conclus, au cours de ces 3 ans, avec des associations locales :

- CARREFOUR DE L'AMITIE
- TAEKWONDO
- CS DISSAY FOOTBALL
- BASKET-BALL VAL VERT DU CLAIN
- Musique
- « LA CIRQUERIE »
- TENNIS DE TABLE

Ces partenariats ont permis et permettent de créer notamment un lien intergénérationnel et de faire découvrir à l'enfant les richesses des activités présentes sur le territoire dans lequel il évolue.

Ils permettent également de lutter contre les inégalités en rendant accessibles à tous les enfants la découverte d'activités.

D / Une découverte d'activités variées, favorisant l'épanouissement des enfants en complément de celles proposées sur le temps scolaire

Découvertes culturelles

- Musique avec ateliers musicaux, chants (en parallèle intervention de musique en Clain sur le temps scolaire dans la salle d'activités)
- Lecture avec ateliers livres et contes, intervention de la médiathèque (kamishibai) et de l'association Lire et faire lire
- La Cirquerie avec découverte de l'expression artistique
- Percussions

Découvertes sportives

- Sports d'équipe (foot, basket, jeux de cours)
- Sports de combats et de self contrôle (taekwondo) –(Capoeira)
- Sports alliant force et souplesse (cirque, gym, danse, jonglage)

Sensibilisation au monde

- Citoyenneté (ateliers p'tits citoyens)
- Sécurité routière
- Développement durable (halte au gaspi)

E / Une égalité d'accès de tous les enfants aux temps d'activités périscolaires via la gratuité

La municipalité a souhaité que tous les enfants puissent bénéficier de ces activités. Elle a donc instauré la gratuité afin que le coût éventuel de la participation ne soit pas un frein pour les familles aux revenus modestes.

Les points de vigilance.....

A / Une concertation à renforcer avec l'ensemble des acteurs du territoire

Un comité de pilotage réuni annuellement pour faire des points d'étapes et des bilans du PEDT, élément nécessaire pour permettre une réalisation optimale du PEDT.

B / Organisation des TAP sur deux jours Jeudi et Vendredi

En 2018, nouvelle organisation du temps scolaire TAP seulement le vendredi après les cours.

- Organisation du nouveau Plan Educatif de Territoire

Suite à diverses réunions avec l'inspection académique, la municipalité a organisé l'élaboration du nouveau PEDT selon les étapes suivantes :

- Réunion avec l'inspection académique et les directeurs d'écoles afin d'envisager la modification des horaires des écoles.
- Réflexion avec les équipes d'animation.
 - Mai 2019 : Comité de pilotage pour bilan du PEDT 2016 – 2019 et perspectives pour celui couvrant la période 2019-2022.

Sollicitation des associations en vue de partenariats et d'interventions sur le temps des TAP Réunion du Conseil Municipal pour approuver la validation du nouveau PEDT.

§ 3- OBJECTIFS DU PEDT

Le futur Projet Educatif de Territoire garde les objectifs principaux « l'éveil, la citoyenneté et la parentalité » définis précédemment.

Tout en éveillant la curiosité des enfants et en les accompagnant à devenir de futurs jeunes citoyens, la municipalité souhaite que le PEDT incite les parents à s'investir dans le développement culturel, sportif et citoyen de leurs enfants et dans le respect de l'environnement, en leur donnant la possibilité notamment de participer à des temps d'activités encadrés par des professionnels de l'animation.

La collectivité souhaite également continuer de favoriser l'égalité d'accès aux TAP via la gratuité des activités.

Les principaux objectifs du PEDT :

- Favoriser le partage, la rencontre, l'échange, la solidarité et l'entraide,
- Favoriser l'intégration sociale, par l'apprentissage du respect des règles de vie en commun, des règles des jeux,
- Développer l'esprit civique des enfants, favoriser la tolérance et les échanges dans le respect de laïcité
- Sensibiliser les enfants à l'acceptation des différences, apprentissage de la tolérance,
- Accompagner les enfants vers l'autonomie et la prise de responsabilités, tout en assurant une sécurité affective
- Sensibiliser l'enfant et sa famille au respect de l'environnement,
- Favoriser la connaissance culturelle de son territoire, par la lecture, l'écriture, la musique, les jeux de connaissances,
- Prévenir les conduites à risques,
- Favoriser les échanges familiaux et développer la parentalité :

(Selon une définition donnée en 2004 par le Centre Local de Promotion de la Santé (CLPS) de Huy-Waremme, la parentalité est « l'ensemble des savoir-être et savoir-faire qui se

déclinent au fil des situations quotidiennes en paroles, actes, partages, émotions et plaisirs, en reconnaissance de l'enfant, mais également, en autorité, exigence, cohérence et continuité »).

- Favoriser l'égalité d'accès à la culture et aux sports, la découverte et l'épanouissement de l'enfant par la pratique d'un sport, d'une activité culturelle ou ludique (accompagner l'enfant dans sa réflexion, curiosité, sens critique, favoriser la motricité de l'enfant)

§ 4- LES PARTENAIRES DU PROJET

Les institutionnels

La collectivité a travaillé en association avec les administrations de l'Etat concernées (Inspection Académique (IA), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), le Directeur Académique des Services départementaux de l'Education Nationale (DASEN), les écoles, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), etc.

Les Associations

Après concertation, la commune contractualise l'engagement des associations par la signature d'une convention, qui définit les règles d'intervention et les modalités d'évacuation.

Partenariats déjà établis :

- J'ose être
- Le CSD Football
- Espirito-Capoeira
- La CirQueRie
- La médiathèque municipale

La liste est non exhaustive et de nouveaux partenariats pourront être mis en place

Des autos entrepreneurs Théâtre – Percussions

Les élus et le personnel communal

Le Maire et les membres du Conseil Municipal, notamment les élus de la Commission Education et Solidarités

- La direction
- Les responsables périscolaires
- Le responsable de l'accueil de loisirs et accueil jeunes
- Les agents communaux diplômés ou non régulièrement formés

- L'articulation du projet

Articulation du projet avec le comité de pilotage

La collectivité réunira le comité de pilotage une fois par an avant la fin de l'année scolaire, pour faire un bilan sur l'organisation du PEDT et présentera les évaluations.

Articulation des activités avec le projet d'école

Une concertation régulière sera mise en place entre les équipes pédagogiques, les responsables d'accueil périscolaires et la municipalité, sur l'imbrication des différents temps de l'enfant. Trois fois par an lors des conseils d'écoles, l'équipe pédagogique présentera ses orientations et ses besoins.

Articulation avec les activités extrascolaires

- Accueil Jeunes : le souhait de la collectivité est de pouvoir mailler les différents services et notamment de créer du lien entre les enfants de l'accueil de loisirs de Puygremier et ceux de l'Accueil Jeunes.

Il est également souhaité une présence de l'animateur sur le territoire afin d'aller au contact des jeunes dans les quartiers.

- Accueil de loisirs de Puygremier : l'accueil de loisirs de Puygremier a pour objectif de poursuivre la mise en place d'actions dans le développement durable, à savoir le renforcement des liens intergénérationnels, la prise en compte de l'environnement et du patrimoine naturel, le développement de liens avec les partenaires locaux et l'ouverture vers l'extérieur (communes voisines, sorties, séjours).

Articulation avec les activités périscolaires

La collectivité souhaite conforter l'enfant dans une sécurité affective en lui permettant de retrouver les mêmes animateurs sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Un projet pédagogique est mis en place, en lien avec le projet de l'école et respectant le projet éducatif de la commune. Les responsables périscolaires définiront les activités en cohérence avec leur projet pédagogique.

Il s'agit principalement de respecter les rythmes de l'enfant, d'articuler des temps d'éveil, ludiques et de découverte.

- Organisation de la journée

La modification des horaires a pour objectif de :

- Mettre en place des horaires d'entrée et de sortie décalés dans les deux écoles, qui sont éloignées géographiquement, ce qui permettra plus de souplesse pour les familles.

- Mettre en place une matinée de 3h d'enseignements complets, demandés par les directeurs d'écoles afin de permettre aux professeurs de pouvoir faire leurs ateliers de manière la plus productive et performante pour les enfants.
- Mettre en place des TAP permettant à chaque enfant d'en bénéficier, sur des horaires plus adaptés au rythme de ces derniers.

Ecole maternelle Tony Lainé

Horaires périscolaires :

- Lundi : 7h30-8h50 / 16h05-18h30
- Mardi : 7h30-8h50 / 16h05-18h30
- Mercredi : 7h30-8h50 / 11h40-12h30
- Jeudi : 7h30-8h50 / 16h05-18h30
- Vendredi : 7h30-8h50 / 16h05-18h30

Pause méridienne :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 12h00-13h40

Temps scolaire :

- Lundi : 9h00-12h10 / 13h40-16h05
- Mardi : 9h00-12h10 / 13h40-16h05
- Mercredi : 09h00-11h40
- Jeudi : 9h00-12h10 / 13h40-16h05
- Vendredi : 9h00-12h10 / 13h40-15h05 (TAP de 15h05-16h05)

BUS SCOLAIRE : 3 circuits quotidiens

RESTAURATION : Mise en place d'un service en continu

Ecole élémentaire Paul-Emile Victor

Horaires périscolaires :

- Lundi : 7h30-8h50 / 16h20-18h30
- Mardi : 7h30-8h50 / 16h20-18h30
- Mercredi : 7h30-8h50 / 11h30-12h30
- Jeudi : 7h30-8h50 / 16h20-18h30
- Vendredi : 7h30-8h50 / 16h20-18h30

Pause méridienne :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 12h00-13h40

Temps scolaire :

- Lundi : 9h00-12h00 / 13h40-16h20
- Mardi : 9h00-12h00 / 13h40-16h20
- Mercredi : 09h00-11h30
- Jeudi : 9h00-12h00 / 13h40-16h20
- Vendredi : 9h00-12h00 / 13h40-15h10 (TAP de 15h10-16h25)

BUS SCOLAIRE : 3 circuits quotidiens

RESTAURATION : Les passages au self sont au choix de l'enfant sur 1 plage horaire de 12h00 à 13h10

Modalités d'établissement des plannings

Chaque école disposera d'un planning, en amont, définissant l'organisation des TAP par cycles entre chaque période de vacances.

Les conventions avec les associations seront conclues par année scolaire.

La participation aux TAP se fera sur inscription, les enfants effectuent leur choix d'activité en s'inscrivant lors de la pause méridienne auprès du référent périscolaire en amont de chaque période. L'inscription aux TAP rend la présence de l'enfant obligatoire sur l'ensemble de la période.

Description des activités proposées et moyens mis à disposition

L'organisation des TAP se fera de la façon suivante :

	ECOLE maternelle Tony Lainé	ECOLE élémentaire Paul Emile Victor
Jours	Vendredi	
Horaires	de 15h05 à 16h05	de 15h10 à 16h20
Durée	60 minutes	
Périodes	Le programme des TAP s'organise sur 5 à 7 semaines entre chaque période de vacances scolaires + 2 périodes entre les vacances d'avril et d'été	
Prise en charge	<ul style="list-style-type: none">- Récupération des élèves inscrits aux TAP- Restent avec l'enseignant les élèves ne participant pas aux TAP- Récupération par les parents / sortie d'école➤ Attention la prise en charge TAP s'entend sur le créneau complet jusqu'à 16h20, sans transfert de responsabilité	

Outil de gestion (version papier + numérique)	<ul style="list-style-type: none"> - Planning établi par le responsable périscolaire <p>Création et mise en place d'un planning d'enregistrement et de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Listing de la répartition des enfants inscrits par période - Contrôle et vérification par les Référents Accueils Périscolaires (RAPS) les vendredis matins - Suivi des évaluations des enfants 	
Effectifs TAP	<p>TAP</p> <p>TL : de 8 à 14 enfants par groupe de TAP + 1 ou 2 encadrants</p> <p>PEV : de 12 à 18 enfants par groupe de TAP + 1 encadrant</p>	
Fin et modes de départ	<p>A l'issue de la séance TAP, un regroupement est organisé par RAPS afin de rediriger les élèves vers 3 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sortie de l'école - Ramassage bus - Accueil périscolaire 	
Goûter	<p>Les goûters se dérouleront dans les réfectoires dès 16h30 possibilité de reprise des enfants par les parents à partir de 17h dans les accueils périscolaires</p>	
Ressources	<p>Logistique TL</p> <ul style="list-style-type: none"> - salle APS - salle de motricité - salle polyvalente - salles des associations - gymnase - cour extérieure - classes - ateliers <p>Ecole Maternelle TL</p> <p>Personnel : 10 agents</p> <p>Intervenants extérieurs : Cirquerie – gym</p> <p>Autres animations :</p> <p>Danse, baby-gym, sports collectifs, yoga, origami, activités manuelles, jeux de société, cuisine, expériences...</p>	<p>Logistique PEV</p> <ul style="list-style-type: none"> - salle APS - médiathèque - BCD - salle Galipeau – dojo - salle polyvalente PEV - cours extérieures - clos Belhoir - réfectoire - classes - camping <p>Ecole Élémentaire PEV</p> <p>Personnes : 11 agents</p> <p>Intervenants extérieurs : Théâtre, médiathèque, capoeira -percussions- foot -relaxation</p> <p>Autres animations :</p> <p>Atelier jardinage, création jeux recyclés, sports collectifs, aménagement des espaces, périscolaires, jeux de société, atelier du goût ...</p>

§ 5- EVALUATION DU PROJET

Une évaluation sera réalisée, chaque année avec les enseignants, les associations et les animateurs, ainsi qu'avec les enfants ayant participé aux TAP.

Les indicateurs seront mis en place et suivis par les responsables d'accueils périscolaires.

A la fin de chaque cycle d'activités, un compte rendu sera réalisé par les responsables d'accueils périscolaires et annexé au dossier d'évaluation.

Enfin, une évaluation sous forme de questionnaire à destination des parents, associations, enseignants, enfants et animateurs, sera réalisée une fois par an, avant la réunion annuelle du comité de pilotage.

Les résultats seront exploités par les services et communiqués au comité de pilotage avec la convocation.

Les membres du comité de pilotage évalueront ainsi annuellement l'organisation et les actions en vue de proposer, le cas échéant, des axes d'amélioration (soit en termes d'organisation, soit en termes d'activités).

Le 20 novembre 2019

Le Maire
Michel FRANCOIS



LEXIQUE

APS : Accueil Périscolaire

BCD : Bibliothèque Centre Documentaire

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

PEDT : Projet Educatif de Territoire

PEV : Paul Emile Victor (école élémentaire)

RAPS : Référents Accueils Périscolaires

TAP : Temps d'Activités Périscolaires

TL : Tony Lainé (école maternelle)

